



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17178438

Tribunal de Commerce du Hainaut

- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 07 DEC. 2017Le Greffier
Greffe

MONITEUR BELGE

13 -12- 2017

BELGISCH STAATSBAD

N° d'entreprise : 0438.853.734

Dénomination

(en entier) : NITAL

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège :Boulevard Joseph Tirou 139
6000 Charleroi**Objet de l'acte : SA: modification**

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Serge Babusiaux, de Binche, le 4 décembre 2017, en cours d'enregistrement que l'assemblée générale de la société anonyme « NITAL » a pris les résolutions suivantes ci-après textuellement reproduites :

« 1/ L'assemblée décide à l'unanimité la suppression des actions dématérialisées et leur remplacement par des actions nominatives.

2/

a) le texte de l'article 8 des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant :

" ARTICLE 8 - NATURE DES TITRES

Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites dans un registre des actions nominatives tenu au siège social et dont tout actionnaire peut prendre connaissance."

2bis/ A l'instant, et à la vue du notaire soussigné, chacune des actions de chacun des actionnaires repris ci-avant, soit l'intégralité des actions représentant le capital de la société dont il s'agit, a été convertie en action nominative : il est établi un registre des actions nominatives reprenant la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions.

3/ Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

Il est donné tous pouvoirs à l'organe de gestion aux fins d'y procéder. »

Pour extrait analytique conforme.

Signé Serge Babusiaux, Notaire à Binche.

Déposé en même temps : expédition de l'acte et coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/12/2017 - Annexes du Moniteur belge